

Cotisation 2010

N°	Statut d'adhésion	Tarif annuel applicable
1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion "Membre Adhérent" à CPC comprenant la parution web sur le site de la chambre www.cpcprovence.fr <p><i>NB :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - n° de SIRET obligatoire - Accès à l'espace adhérent du site Internet 	<p>300 € HT (358,8 € TTC)</p>
2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion supplémentaire de consultant salarié appartenant à la même entité que le "Membre Adhérent" de référence 	<p>150 € HT (179,4 € TTC)</p>
3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion "Membre Adhérent" en démarrage d'activité <p>- Tarif non cumulable avec le tarif "Filleul" – Total (3 + 4) maximum de 2 ans</p> <p><i>NB : n° de SIRET obligatoire</i></p>	<p>1^{ère} année : 150 € HT (179,4 € TTC)</p> <p>2^{ème} année : 200 € HT (239,2 € TTC)</p>
4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion de "Filleul" coopté par un adhérent de la chambre, en projet de création et <u>sans n° de SIRET</u> <ul style="list-style-type: none"> - Durée maximum de 2 ans - Pas de droits statutaires - Pas de droits à parution web 	<p>150 € HT (179,4 € TTC)</p>
5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion "Sympathisant" (non-consultant) : Professions connexes, Enseignants, Étudiants <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions, sauf commissions - Participation aux Groupes de Réflexion - Pas de droits à parution web - Pas de droit statutaires 	<p>150 € HT (179,4 € TTC)</p>
6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion « membre adhérent » en portage salarial 	<p>150 € HT (179,4 € TTC)</p>

La chambre professionnelle CPC Provence est assujettie à la TVA.

Pour les nouveaux adhérents, à partir de juillet : réduction de 50 % sur le barème ; avec inscription sur le site.